



COMMUNIQUÉ

N° : 44

L'entente historique sur les émissions de carbone de l'aviation franchit une autre étape – L'IATA presse les États de s'engager à la mise en œuvre volontaire –

6 septembre 2016 (Genève) – L'Association du transport aérien international (IATA) a exprimé son optimisme concernant une entente sur un régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) lorsque les gouvernements se réuniront pour la 39^e Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) plus tard ce mois-ci.

Le projet de texte de négociation sur le CORSIA, publié le 2 septembre 2016, est conforme, dans ses grandes lignes, aux demandes de l'industrie qui réclame un mécanisme mondial obligatoire de compensation du carbone pour gérer les émissions de l'industrie à mesure que cette dernière poursuit son objectif de croissance neutre en carbone. Toutefois, plutôt que de rendre le mécanisme obligatoire dès le départ, le projet de texte définit une période volontaire de pilote et de mise en œuvre (2021-2026), après laquelle la participation serait obligatoire pour tous les États admissibles (2027 et après).

« Je suis optimiste et je crois que nous sommes sur le point de conclure une entente historique – une première pour un secteur industriel à l'échelle mondiale. L'industrie aérienne aurait préféré un calendrier plus ambitieux que celui présenté dans le projet de texte. Toutefois, le plus important est que la substance du texte de négociation permettra une gestion tangible de l'empreinte carbone de l'aviation. Les compagnies aériennes appuient ce texte et prient instamment les gouvernements d'en arriver à une entente lors de leur réunion à l'OACI », a déclaré M. Alexandre de Juniac, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

L'IATA encourage les gouvernements à s'engager à une participation volontaire dès que possible. « L'an dernier, plusieurs ont salué l'entente de Paris sur les changements climatiques comme étant une combinaison de mesures volontaires auxquelles la grande majorité des pays ont déjà adhéré. Nous n'en attendons pas moins du résultat de l'Assemblée de l'OACI.

L'industrie est prête. Les gouvernements n'ont réellement aucune raison de ne pas s'engager. En fait, les États-Unis, la Chine, le Canada, l'Indonésie, le Mexique, les Îles Marshall et 44 pays européens ont déjà indiqué leur volonté de participer. Il est maintenant temps pour les autres États de faire preuve du même leadership, en arrivant à l'Assemblée avec l'engagement de participer, même si le mécanisme est volontaire au stade initial », a poursuivi M. de Juniac.

« Les compagnies aériennes ont un engagement en matière de responsabilité environnementale. Mais pour y arriver, il faut un partenariat avec les gouvernements. Cela

ressort clairement dans la mise au point d'une mesure basée sur le marché comme le CORSIA. Et il en va de même dans les opérations quotidiennes. Les compagnies aériennes investissent massivement dans les nouvelles technologies, la mise au point de combustibles de remplacement durables et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Notre message aux États participants à l'Assemblée de l'OACI est qu'ils doivent fournir un effort égal au nôtre. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les investissements pour moderniser les infrastructures de navigation aérienne, ce qui apportera des avantages sur le plan de la rentabilité et une amélioration de la performance environnementale. Dans le même ordre d'idée, les mesures gouvernementales visant à encourager la commercialisation de carburants de remplacement durables sont essentielles pour libérer leur potentiel environnemental par l'augmentation de la capacité de production et la diminution des coûts », selon M. de Juniac.

Contexte

L'OACI est l'institution des Nations Unies chargée de gérer l'impact de l'aviation sur les changements climatiques, en raison de la complexité des émissions des vols qui peuvent se propager sur plusieurs pays ainsi qu'en haute mer. Pour cette raison, l'aviation internationale n'est pas mentionnée dans l'entente conclue en décembre 2015 par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Lors de sa 38^e Assemblée, en 2013, l'OACI a reçu de ses 191 États contractants le mandat de présenter à la 39^e Assemblée une proposition en vue de la mise en place d'une mesure mondiale basée sur le marché pour gérer l'empreinte carbone de l'aviation. Cette proposition s'appelle le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA).

En juin 2016, une écrasante majorité des compagnies membres de l'IATA ont réitéré leur désir de voir un mécanisme unique, mondial et obligatoire de compensation du carbone mis en place à partir de 2020. Cela correspondrait à l'un des quatre piliers de la stratégie de l'industrie en matière de changements climatiques. Ces quatre piliers sont les suivants :

1. Améliorations technologiques et déploiement de carburants de remplacement durables
2. Efficacité opérationnelle
3. Optimisation des infrastructures
4. Mesure mondiale basée sur le marché

– IATA –

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 265 compagnies aériennes qui assurent 83 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.

